



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PAR ÉCRIT DE 15 JOURS SUR DIFFÉRENTES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a déclaré, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020, le remplacement des consultations publiques habituelles par une consultation écrite pour toutes les prochaines demandes de dérogations mineures, dont les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse : rang de l'Achigan

No de lot : 2 891 529
(lots projetés 6 384 419 à 6 384 422, 6 384 429 et 6 384 821)

Requérant : Groupe S2B Inc.

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une opération cadastrale pour le projet résidentiel « Les Jardins du Faubourg » dont :

- les voies de circulation auraient une emprise d'une largeur de 14,00 mètres alors que la largeur minimale exigée par le règlement #301-2015 relatif au lotissement est de 15,00 mètres autorisant ainsi une dérogation de 1,00 mètre.

Le tout tel qu'illustré sur le projet de lotissement, émis par Danny Houle, arpenteur-géomètre, minute 36 201, daté du 6 août 2020.

Adresse : 1118, boulevard Jacques-Degeay

No de lot : 3 728 616

Requérant : Ville de l'Assomption

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser un empiètement dans la bande de protection riveraine :

- D'une largeur de 6 mètres alors que le règlement de zonage numéro 300-2015 prescrit une bande de protection riveraine d'une largeur de 10 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 6 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation produit par M. Sébastien Brais, ingénieur pour la forme Shellex Groupe Conseil inc., projet numéro 2019-008, modification C en date du 8 décembre 2020.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUE :

Qu'une présentation de ces demandes de dérogation mineure peut être consultée sur le site internet de la Ville de L'Assomption à l'adresse www.ville.lassomption.qc.ca dans le menu *Document à télécharger* sous la rubrique « Projets en consultation écrite ».

Toute personne intéressée de la Ville de L'Assomption peut transmettre ses commentaires, ainsi que leur appui ou leur opposition à ces demandes de dérogations, pendant une période de **15 jours, jusqu'au 30 décembre 2020 (inclusivement)** à partir de la date de publication du présent avis.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Division du greffe
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord
L'Assomption (Québec) J5W 2H1

Courriel : greffe@ville.lassomption.qc.ca

Donné à L'Assomption, ce 15^e jour du mois de décembre 2020.



Jean-Michel Frédéric, avocat
Greffier